

20 INDICATEURS POUR DÉCRYPTER LE GRAND EST

Dans le cadre du débat des Orientations Budgétaires 2026

Le CESER propose à nouveau dans la perspective du débat d'Orientations Budgétaires, une comparaison entre les 13 régions métropolitaines au travers de 20 indicateurs, nouveaux ou actualisés, allant au-delà des domaines

de compétences obligatoires de la Région. Ce travail a vocation à permettre de situer le Grand Est en mettant en avant différentes réalités, et questionne, dans cette édition, trois grands témoins sur les sujets fondamentaux.

Novembre 2025

Questions à ...

En complément des 20 indicateurs, nous avons souhaité interroger 3 grands témoins, afin de nous situer dans l'actualité et recueillir leurs avis sur les 3 trois domaines que constituent l'économie, le social et l'environnement.

Yves BAILLY, Président de Norske Skog, usine de papier à Golbey (88)

Quelle était la motivation pour cet investissement de presque 400 millions d'euros dans l'usine de Golbey ?

L'investissement de près de 400 millions d'euros réalisé à Golbey reflète la culture profondément ancrée de développement et de transformation à long terme chez Norske Skog Golbey. Forts de 30 ans d'expérience dans les projets industriels complexes, nous avons fait le choix stratégique d'évoluer sans rupture brutale, en adaptant notre modèle industriel à un marché en mutation. La décision de diversifier notre production vers le papier ondulé 100 % recyclé et recyclable s'appuie sur nos savoir-faire historiques — notamment la maîtrise des grammages légers — et sur une infrastructure industrielle conçue dès l'origine pour durer. Ce projet s'inscrit dans une logique de création de valeur ajoutée collective : économique, environnementale et humaine. Notre ambition est triple :

- Assurer notre compétitivité industrielle en Europe sur le long terme,
- Fédérer un écosystème local en favorisant l'emploi et les partenariats industriels,
- Inspirez d'autres acteurs à transformer leur modèle de manière responsable.

Nous avons réutilisé certains équipements pour limiter l'empreinte environnementale et mené ce projet dans une logique de sobriété énergétique, de performance technique et de responsabilité sociétale. Il incarne notre capacité à innover, apprendre collectivement, et contribuer durablement au développement de notre territoire.

Ressentez-vous un impact en lien avec l'approvisionnement et l'environnement économique mondial ?

Notre activité est sensible à plusieurs dynamiques mondiales. La volatilité des marchés, notamment celui des fibres recyclées, influe directement sur notre approvisionnement, tout comme les tensions logistiques mondiales (crise sanitaire, conflits).

La hausse des coûts de l'énergie a également un impact fort. Pour y faire face, nous avons investi, dès 2019, dans une chaudière biomasse coconstruite avec Veolia et Pearl, capable de produire de l'énergie renouvelable sur site. En parallèle, une deuxième unité de méthanisation permet d'autoconsommer ou d'injecter sur le réseau le biogaz issu de nos effluents. Ces choix structurants renforcent notre résilience énergétique tout en réduisant notre dépendance aux énergies fossiles.

Rencontrez-vous des difficultés liées à la problématique de l'eau et à la décarbonation ?

L'eau et la décarbonation sont au cœur de notre stratégie. La papeterie étant une industrie fortement consommatrice d'eau, nous avons investi dans notre station de traitement des effluents et optimisé nos boucles internes. Résultat : malgré une augmentation de 50% des volumes de production, les volumes d'eau prélevés resteront constants. Actuellement, 85 % de l'eau utilisée est rendue au milieu naturel.

Concernant la décarbonation, nous visons une réduction de 55 % de nos émissions de CO₂ d'ici 2030 (réf. 2015, scopes 1 & 2). Cela passe par :

- Une baisse d'au moins 30 % de notre consommation électrique, grâce notamment à la suppression du procédé de défibrage thermomécanique, très énergivore,
- Le remplacement des sources d'énergies fossiles (gaz naturel) par des sources renouvelables comme les bois en fin de vie,
- Le développement des énergies renouvelables : 200 000 MWh d'électricité via la nouvelle turbine et doublement de notre production de biogaz.

Enfin, nous travaillons activement sur la réduction des émissions liées au transport. En 2024, 24 % de nos flux sortants ont été expédiés par train. Grâce au projet ReMove, nous expérimentons également l'acheminement de matières premières par rail depuis la région parisienne, renforçant ainsi notre transition vers une logistique bas carbone.



Cécile ROQUEL, Directrice des Ressources Humaines de FERRY-CAPITAIN, entreprise de métallurgie à Vecqueville (52)

Quelles sont les principales problématiques liées à votre activité ?

Confrontée à une pression croissante de la concurrence chinoise, l'entreprise FERRY-CAPITAIN cherche à se démarquer en investissant des niches où la proximité, la réactivité et la haute valeur ajoutée font la différence. Une stratégie qui transforme en profondeur la physionomie de l'effectif, avec une part croissante de techniciens et d'ingénieurs.

Notre première problématique est la complexité technique de nos productions, qui exigent un savoir-faire pointu et des équipements de très haut niveau. Cette exigence impose à l'entreprise de renforcer ses compétences internes, dans un contexte tendu. Car au-delà de l'innovation technologique, le véritable défi réside dans le recrutement et la transmission des savoirs industriels, notamment dans un territoire rural où les profils qualifiés se font rares.

Entre tension sur le marché de l'emploi et exigence d'excellence, FERRY-CAPITAIN doit conjuguer attractivité, formation et fidélisation pour maintenir son avance technique.

Comment surmontez-vous les difficultés de recrutement et de formation ?

Implantée en Haute-Marne, FERRY-CAPITAIN mise sur une approche territoriale et partenariale pour répondre aux tensions de recrutement. « Nos métiers industriels restent méconnus. En travaillant avec Pôle emploi, les missions locales, les écoles techniques et les centres de formation, nous les faisons découvrir à des publics en reconversion ou en quête de stabilité ».

Au-delà du sourcing, l'entreprise a structuré une politique ambitieuse de formation interne. En lien avec l'OPCO 2i et le dispositif Pro-A, elle propose des parcours qualifiants sur mesure, misant davantage sur le potentiel que sur l'expérience pure. Deux formateurs internes ont été dédiés à l'usinage, et un déploiement similaire est en cours pour la fonderie, afin de pallier le déficit de formations techniques dans la région.

FERRY-CAPITAIN investit également dans la fidélisation : accompagnement RH de proximité, qualité de vie au travail, intégration individualisée et perspectives d'évolution. En valorisant ses savoir-faire et en créant des passerelles concrètes vers l'emploi durable, l'entreprise renforce son ancrage local tout en assurant la transmission de ses compétences industrielles.

Envisagez-vous des modifications dans le cadre de l'organisation du travail ?

Nous restons attentifs aux évolutions du contexte économique, technologique et réglementaire, et nous évaluons régulièrement notre organisation du travail pour qu'elle reste en phase avec les enjeux de performance, de sécurité et de qualité de vie au travail. À ce jour, notre modèle organisationnel donne satisfaction et répond aux attentes de nos clients comme de nos collaborateurs.

Cela dit, nous gardons une approche réactive : si des ajustements s'avéraient nécessaires pour accompagner les transformations industrielles ou renforcer l'attractivité de nos métiers, ils seraient étudiés dans le dialogue avec les équipes et les partenaires sociaux. L'objectif reste constant : conjuguer efficacité opérationnelle et conditions de travail durables.



Sylvain WASERMAN, Président-directeur général de l'ADEME

Quelles actions déroulez-vous pour favoriser la transition énergétique dans les entreprises ?

Les entreprises ont pleinement compris que la transition énergétique n'est plus une option, mais une condition de pérennité et de compétitivité. Pour les accompagner dans cette transformation, l'ADEME a développé la méthodologie ACT (Accelerate Climate Transition). Cet outil permet aux entreprises d'évaluer la cohérence entre leurs engagements climatiques et leurs trajectoires réelles de décarbonation. Au-delà d'un simple diagnostic, ACT les aide à construire une stratégie de réduction des émissions. Cette démarche, désormais adoptée par des acteurs majeurs comme la Banque de France, contribue à faire de la décarbonation un véritable levier de différenciation stratégique.

En 2024, l'État, via l'ADEME, a accompagné 5 000 entreprises dans leurs projets de transition écologique. Les dispositifs de soutien sont nombreux : récupération et valorisation de la chaleur fatale, électrification des procédés industriels, substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables, etc. Le Fonds Chaleur et France 2030, notamment, jouent un rôle déterminant en apportant un appui financier et technique pour accélérer le déploiement de solutions sur le terrain.

Comment aidez-vous les collectivités à concilier leurs projets de développement avec la sobriété énergétique et foncière ?

Les collectivités territoriales se trouvent aujourd'hui au cœur de la transition écologique. En impulsant des projets, les élus locaux œuvrent non seulement pour la préservation de l'environnement, mais aussi pour la protection du pouvoir d'achat, de la santé et de la qualité de vie de leurs concitoyens. Lorsqu'ils portent des projets de réseaux de chaleur, de production d'énergies renouvelables ou encore d'amélioration de la gestion des déchets, l'ADEME est à leurs côtés pour les soutenir techniquement et financièrement, grâce aux moyens de l'État.

Mais l'action de l'ADEME ne se limite pas à un simple financement : elle s'inscrit dans une logique d'accompagnement stratégique et collectif. À travers le réseau "Élus pour Agir", plus de 4 200 élus locaux partagent leurs expériences, leurs réussites et leurs difficultés. Ce réseau permet aux territoires d'avancer ensemble et de mutualiser leurs bonnes pratiques, notamment via des webinaires, ateliers nationaux et rencontres régionales.

L'ADEME met également à disposition des collectivités un outil structurant : TETE (Territoires Engagés Transition Écologique). Cet outil leur permet d'élaborer un plan d'action intégrant toutes les dimensions de la transition. Aujourd'hui, plus d'1 EPCI sur 2 s'est engagé dans cette démarche, signe d'une prise de conscience collective et durable de la nécessité d'une planification écologique territoriale.

Pensez-vous que la neutralité carbone sera atteinte en 2050 ?

La neutralité carbone en 2050 constitue un défi immense, mais atteignable à condition que tous les acteurs poursuivent leurs efforts de manière coordonnée. Comme j'aime le rappeler, la transition écologique sera territoriale ou ne sera pas. C'est dans cet esprit que j'ai souhaité conduire un Tour de France des entreprises, pour présenter l'offre de l'ADEME et écouter les acteurs économiques sur le terrain. Après neuf étapes, plus de 1 000 chefs d'entreprise y ont participé, preuve d'un réel engagement du monde économique.

Les grandes entreprises, souvent pionnières, imposent déjà à leurs sous-traitants des objectifs de décarbonation ambitieux à l'horizon 2030. Cette dynamique entraîne l'ensemble du tissu productif, y compris les PME et TPE, dans une logique vertueuse où la transition devient un facteur de compétitivité et non une contrainte.

Les élus locaux partagent désormais cette conviction : la transition écologique protège. L'année 2022, marquée par l'explosion des prix du gaz, a révélé notre dépendance énergétique à des puissances extérieures. Atteindre la neutralité carbone en 2050 n'est donc pas seulement une question climatique, c'est aussi un enjeu de souveraineté nationale. L'ADEME, opérateur de l'Etat, se positionne comme un partenaire de confiance et d'expertise, déterminé à accompagner chacun des acteurs dans cette transformation.



Carte d'identité administrative et financière du Grand Est

5 544 051 habitants au 1^{er} janvier 2025

57 433 km²

97 hab/km²

1 995 084 emplois dont 1 515 361 privés fin 2024 (- 10 000 sur un an)

Solde migratoire annuel entre 2016 et 2022 : + 0,01% (+0,19% en France)

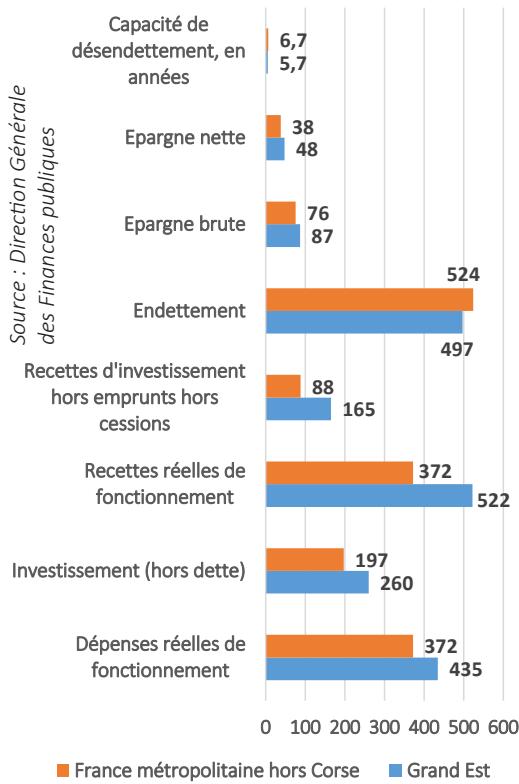
215 873 travailleurs frontaliers fin 2024, + 4 000 sur un an

Revenu médian : 22 960 €

	Dépenses réelles	Recettes réelles
Fonctionnement	Dépenses de fonctionnement 2 343,5 M€ Frais financiers 74,6 M€ Epargne brute 485,3 M€	Recettes de fonctionnement 2 903,4 M€
Investissement	Dépenses d'investissement 1 458,1 M€	Epargne brute 485,3 M€
	Amortissement dette 218,3 M€	Recettes d'invest. 929,8 M€
		Emprunt 258 M€
		Augmentation du fonds de roulement 7,157 M€

Source : les grandes lignes du compte administratif 2024 - Région Grand Est

Comparaison du Grand Est par rapport aux autres régions de France métropolitaine hors Corse (Données : comptes administratifs 2024)



Les indicateurs du Grand Est et de France métropolitaine hors Corse sont exprimés en euros par habitant et par an
(excepté la capacité de désendettement, en année)

Principales compétences : Le Grand Est consacre la majeure partie de ses dépenses à ses compétences obligatoires, avec :

- 158 € par habitant pour le transport ferroviaire de voyageurs,
- 147 € par habitant pour l'enseignement du second degré (lycées), la formation professionnelle, l'apprentissage et la formation sanitaire et sociale
- 36 € par habitant pour l'action économique.

Capacité de désendettement : Si le Grand Est consacrait l'intégralité de son épargne brute pour rembourser sa dette, 5,7 années seraient nécessaires (5,3 l'année passée), soit un an de moins que la moyenne métropolitaine (hors Corse). Seules l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Normandie font mieux.

Epargne nette : Avec 48 € par habitant (montant en baisse), le Grand Est demeure au-dessus de la moyenne nationale en matière d'épargne nette (38€).

Dette au 1^{er} Janvier 2024 : En augmentation depuis 5 ans avec 497€/hab, l'encours de la dette par habitant se situe en-dessous de la moyenne métropolitaine hors Corse, également à la hausse (524€).

Recettes d'investissement hors emprunts hors cessions : Le Grand Est figure au 1^{er} rang des régions, avec 165€ par habitant (81€ en 2021), pratiquement le double de la moyenne métropolitaine hors Corse avec 88€.

Recettes réelles de fonctionnement : 3 ans plus tard, la Région retrouve la 1^{ère} place des régions pour cet indicateur, avec 522€/hab (369 en 2022), bien au-dessus de la moyenne métropolitaine, qui se situe à 372€/hab (348 en 2022).

Investissement (hors dette) : Le Grand Est affiche des dépenses d'investissement de 260 € par habitant, ce qui la situe à présent au 2^{ème} rang des régions, derrière la Normandie. La moyenne des régions hors Corse est de 197 €/hab.

Dépenses réelles de fonctionnement : Les dépenses réelles de fonctionnement/hab progressent dans le Grand Est avec 435 €/hab (1^{er} rang/13), tandis qu'elles baissent légèrement en France métropolitaine hors Corse.

Dotations et participations de l'Etat dans le Grand Est : 63 € par habitant (moyenne France métropolitaine hors Corse : 46 €/hab)

Réalisation : Groupe de Travail Spécialisé Conjoncture (17 membres)

Président : Jean-Paul NOLLET

Vice-Présidente : Michèle TREMOLIERES

Rapporteure : Chantal BERTHELEMY

Chargé de Mission : Nicolas BRIZION
@cesergrandest